REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique.

PAR

MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

1878.

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,

9, RUE DE LA MADELEINE.

1878

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE.

ESSAI

DE

NUMISMATIQUE YPROISE

(*Suite.*)

PLOMBS DE LA DRAPERIE D'YPRES.

Les « insignes » de la draperie d'Ypres — s'il était possible d'en faire une étude approfondie — fourniraient des éléments en quelque sorte métalliques, indispensables pour compléter l'histoire de notre grande industrie locale; cette étude de « plombs » trop longtemps dédaignés révélerait en effet des détails qu'on chercherait en vain dans des documents écrits, et l'on pourrait constater ainsi, une fois de plus, que le numismate, par ses investigations, même les plus modestes — et souvent trop peu appréciées — peut être pour l'historien un collaborateur utile, en lui indiquant des sources nouvelles et précieuses. Pourquoi, comme le prétendent des puritains, le numismate ne pourrait-il à son tour étudier

parfois les origines et les effets de ces sources, empiéter en un mot quelque peu sur le domaine de l'historien ?

Quelques renseignements sur les « plombs de la draperie d'Ypres » ne seront donc pas déplacés dans cet « Essai de numismatique yproise » ; ils y trouveront une place d'autant plus légitime que l'histoire de notre draperie se lie intimement à l'histoire même de notre ville natale.

C'est en effet à cette grande industrie qu'Ypres dut, au moyen âge, sa prodigieuse prospérité, ses immenses richesses et sa redoutable puissance. En 1485, bien qu'Ypres fût alors déjà en pleine décadence, ses échevins déclaraient encore que « icelle ville était fondée sur la marchandise et par espécial sur la draperie (1). »

On trouvera dans un travail récemment publié (2), — œuvre posthume d'un parent et ami regretté ! — l'analyse de nombreux documents concernant « la draperie et la gilde ou corporation des drapiers d'Ypres. » Nous ne nous occuperons donc spécialement ici que de nos « insignes » et des souvenirs qu'ils évoquent, après avoir rappelé toutefois comment les drapiers d'Ypres obtinrent le droit de collaborer à la rédaction des keures dont diverses dispositions réglementaient l'apposition de ces plombs.

La draperie était, à Ypres, une industrie communale, car tout ce qui la concernait rentrait dans les attributions de la commune.

(1) Archives d'Ypres, *Inv.* n° 4162.

(2) Ernest Vandenpeereboom : *Recherches sur la draperie et la gilde ou corporation des drapiers d'Ypres.* (*Annales de la société historique de la ville d'Ypres*, t. VII, p. 1.)

Au début, les échevins-administrateurs, — seuls à certaines époques, assistés de conseillers à d'autres, — faisaient ces keures de la draperie et veillaient à l'exécution de ces règlements. Les « maistres drapiers » cherchèrent et réussirent, de bonne heure, à obtenir le droit de siéger dans l'échevinage et dans les conseils administratifs, afin d'y pouvoir défendre leurs intérêts; mais, maitres du pouvoir, ils en abusèrent bientôt pour opprimer « les gens des métiers. »

Vers 1280, les échevins choisis parmi les « grands » (*potentiores*), d'accord avec « li marchant ki de leur partie estoient font des keures damageus outre raison à ceaus des mestiers », ils refusent de modifier ces ordonnances, malgré les instances des *petits!* Alors, la grande révolte, connue sous le nom de la *Cokerulle*, éclate, les tisserands, les foulons, les tondeurs se livrent aux plus grands excès et commettent « des fais oribles ki selonc Dieu et raison ne doivent demorer sans estres amendei... et ki sunt si grant ke deffaute seroit et grans pechies se vengance nen estoit prise... »

Gui de Dampierre se trouvait en ce moment à Paris; il accourt à Ypres; pour rétablir l'ordre dans la métropole industrielle de la Flandre, il « fait pais entre les parties », châtie, d'une part, les révoltés, de l'autre, les échevins dont les keures injustes « estoient occasions pour quoi cil des mestiers cestoient mut » ; puis, afin de prévenir le retour des abus constatés (« pour oster occasion de mal »), le comte « met a nient les keures damageus », en arrête d'autres, autorise « aucune boine gent dou commun », à contrôler la gestion de l'échevinage et

les bourgeois, — les « petits » comme les « grands », — à lui dénoncer les magistrats qui abuseraient désormais de leur autorité (1).

Dès cette époque, « cil des mestiers », ou plutôt les chefs de leurs gildes, peuvent être, et sont parfois, consultés par les « seigneurs de loi », quand il s'agit de résoudre des questions concernant des intérêts industriels. Alors déjà les keures de la draperie sont améliorées, on prend des mesures pour assurer la bonne fabrication des produits, et, dès 1305, il est fait mention dans nos comptes d' « ensengnes de plonc dont on saiele les draps es liches (2). »

Mais les gens des métiers ne se contentèrent pas de ces premières concessions; ils comprirent que leurs intérêts ne pouvaient être sauvegardés et défendus que par des mandataires légaux représentant leurs gildes et admis à siéger régulièrement, à titre d'autorité, à côté des « grands », dans les conseils de la commune.

Ces prétentions étaient légitimes et justifiées. C'est aux drapiers que la ville devait son opulence et sa grandeur; ces travailleurs devaient-ils rester privés de toute participation à la direction des affaires communales ? Qui, du reste, était plus compétent qu'eux pour assurer, au moyen de sages règlements, la bonne confection des draps et la prospérité de la draperie, source féconde de la prospérité locale.

Et cependant ces réclamations sont d'abord repoussées

(1) Archives d'Ypres, *Inv.* n° 137.

(2) Archives d'Ypres, compte 1305-1306.

avec dédain ! Mais pour obtenir le redressement de leurs griefs, les gens des métiers, c'est-à-dire, les plébéiens, comme vers 1280, se révoltent de nouveau en 1303 et exigent, les armes à la main, des droits représentatifs, plus tard, l'égalité politique.

Longue et sanglante fut la lutte ; les métiers la soutiennent avec persévérance et courage. Vaincus un jour, ils reprennent le lendemain sans défaillance « leurs arbalistres, leurs goedendacz et toutes autres manières d'armures (1) » ; ils triomphent enfin ! au temps où, comme le dit Li Muisis, sous le « règne » de Jacques Van Artevelde, ils obtiennent enfin le droit de siéger, à titre d'autorité, dans les conseils de la commune.

Quand périt « le saige homme de Gand », des six colléges formant la grande assemblée, nommée « la grande communauté d'Ypres », deux étaient exclusivement composés : (le 4e) de drapiers et (le 5e) de foulons.

A dater de cette époque, les keures de la draperie d'Ypres sont élaborées avec le plus grand soin ; nos législateurs communaux cherchent à sauvegarder les droits de tous : des « varlets drapiers, des maistres drapiers et des marchands », mais ils s'ingénient avant tout — dans l'intérêt de la commune et dans leur propre intérêt — à prendre les mesures les plus propres à assurer la bonne et loyale fabrication des draps ; ils n'ignoraient pas que c'était le meilleur, l'unique moyen de conserver la bonne réputation et d'assurer la vente facile de « cette marchandise tellement renommée par tous pays et nacions,

(1) Archives d'Ypres, *Inv.* n° 130.

tant de chrestienneté comme d'autres...., même par delà les mers... que ung chascun pour la bonté d'elle l'a désirée et hantée (1). »

Aussi nos législateurs locaux avaient-ils toujours soin d'écrire dans le premier article de leurs keures sur la draperie : *Alle manieren van lakenen die men maken ende drapieren zal in de stede van Ypre moeten wesen* GOED, LOYAEL *ende eenvoudich ghedrapiert van wulle ende van gaerne tussce de twee listen en den twee endelstrepen, up ordinance, statuten ende up de boeten also hier na in desen bouc ghescreven* (2), *ghekaert, ende gheordineert staet* (3).

Afin d'assurer la mise en pratique de cette sage et loyale prescription, de nombreuses dispositions de la keure réglementaient — avec sanction de saisies et d'amendes, — non-seulement les diverses opérations de la fabrication, mais aussi les conditions dans lesquelles devaient se trouver les matières premières, « les hostieux (métiers) servans à la grant draperie » et tout leur outillage.

Des jurés, des prud'hommes (4), les uns nommés par la commune, mais d'autres en plus grand nombre, élus par les gildes, veillaient à la stricte exécution de toutes ces dispositions réglementaires. Dans ce but, des experts

(1) Archives d'Ypres.

(2) *Voy.* les livres des keures.

(3) En substance : « Tous les draps faits à Ypres doivent être de bonne et loyale qualité, et entièrement fabriqués d'une manière uniforme de laine et de fil, suivant les ordonnances et statuts et sous peine des amendes mentionnées dans le présent livre. »

(4) *Voy.* ERNEST VANDENPEEREBOOM, ouvrage cité, p. 30.

ambulants (*ommegaers*) faisaient, à domicile, de nombreuses vérifications; puis, pour constater leur résultat satisfaisant, « le plomb était donné » par des contrôleurs nommés *stockenaers*, parce qu'ils portaient, comme insigne de leurs fonctions, un bâton (*stock*) orné, aux deux extrémités, du signe (armoiries?) de la ville (*tekene van der stede*).

Cette opération se nommait *looyen*, expression qui, d'après des auteurs, signifierait *loyaliser*, si le dictionnaire de l'Académie française avait admis ce mot ; suivant eux, de cette expression serait venue la dénomination de : « plombs de loyauté », dont on faisait usage en France, notamment à Amiens.

Dans notre opinion, nos voisins du Midi, très-ignorants de notre langue nationale, ont fort mal traduit cette expression. *Looyen* dérive de *loot* (plomb) et signifie tout simplement « plomber », donner le plomb, en flamand *het loot geven*, synonyme de *looyen*.

Quant à l'étymologie du mot « ensengne », elle est indiquée dans tous les dictionnaires (¹) : l'« ensengne » de plomb était un signe, une marque servant à constater la bonne et loyale qualité de la marchandise.

(¹) Enseigne, en latin *signum*, en flamand *teekene*, en français signe, marque, servant à faire reconnaître quelque chose... ici la bonne qualité de la marchandise. — Nos trésoriers employèrent plus d'une fois le mot : « segnes de plonc. » — « .... à Wauthier..., pour segnes de plonc pour le scel des dras (compte 1323). » On se servait aussi du mot : « sceaus » : — « pour plonc pour les *sceaus* des dras (compte 1308). » Les enseignes des estainfors, etc., etc., étaient non de plomb, mais de laiton : — « ... de xxij sceaus de laiton pour les estainfors et demi dras. » (Compte 1316.)

Pendant les premières années du XIVe siècle, nos comptes ne mentionnent que « les ensengnes de plonc dont on saicle les dras es liches [1] », ou, d'une manière générale, « les sceaus des dras [2]. » Il est donc probable qu'on se servait alors d'un plomb uniforme pour authentiquer en quelque sorte les diverses vérifications faites par les *ommegaers*; mais bientôt on fait, outre ces sceaux, des « ensengnes » spéciales: dès 1311, pour « les dras tains », pour « les dras bleus as liches et pour les dras afforchis [3]; en 1315 : pour « les dras despaingne, les estainfors et les demi dras [4] » ; en 1331 : pour les foulons [5].

Plus tard, quand les représentants des gildes siégent dans le grand conseil de la commune et collaborent à la rédaction des keures, la surveillance de la fabrication devient plus active et se spécialise de plus en plus; la draperie fait des progrès, on fabrique des « nouveautés » ; alors les diverses espèces de plombs se multiplient, et, tout en conservant les anciens, on en fait d'autres d'un type nouveau : il y a des « plombs à le nouvele perche et à le viese perche, des plombs as dras melleis » (1350), des « plombs as noviels dras » (1351), « des plombs as dueten » (*doucken*, étoffes légères). Il y a aussi des plombs de diverses dimensions : des « grans plombs à le perche melleis, des moindres (1354), des plombs doubles (1355),

(1) Comptes de 1305 à 1307.

(2) Comptes de 1308 et suiv.

(3) Comptes de 1311 à 1314 et suiv.

(4) Compte de 1315.

(5) Compte de 1331.

des petits plombs (1377) » (1); une de ces nouvelles « ensengnes » est « à l'ortille » (1377) (2).

Dès les premières années du XIVe siècle, les troubles et les guerres avaient plus d'une fois entravé le développement de l'industrie d'Ypres. Alors déjà, cette « grant draperie » luttait péniblement contre les « petites draperies des paroisses »; pour maintenir sa prospérité, Louis de Nevers, en 1322, défendit de tisser, tondre, teindre et fabriquer du drap, dans un rayon de trois lieues d'Ypres (3).

Le siége de notre ville, en 1383, porta un coup mortel à sa grande industrie. Toutefois, pour la sauver, nos magistrats et nos drapiers firent des efforts énergiques, mais malheureusement inefficaces. Les premiers publièrent des keures nouvelles, ils multiplièrent les dispositions réglementaires, les contrôles, les vérifications et par conséquent les « ensengnes »; les seconds cherchèrent à perfectionner leur fabrication et surtout à varier ses produits.

On fabriqua donc bientôt, à Ypres, de nouvelles espèces de tissus de laine (4); et l'on y fit usage aussi de nombreuses variétés de plombs. Non-seulement chaque spécialité d'étoffe avait son enseigne, mais, en exécution des nouvelles keures, *les stockenaers* donnaient un plomb différent à ces diverses étoffes, chaque fois qu'après

(1) Comptes de 1350 à 1375.

(2) Compte de 1377. — A l'*ortille*, c'est sans doute l'enseigne au cardon (*metten caerde*), dont il sera parlé plus loin.

(3) Archives d'Ypres, *Inv.* n° 363.

(4) Ernest Vandenpeereboom en donne l'énumération. (Ouvrage cité, p. 26.)

avoir subi une transformation quelconque, celles-ci avaient été « expertisées » par les *ommegaers*.

A toutes les époques, ces vérifications et plombages se faisaient à domicile; mais, quand les pièces de draps étaient achevées, on les transportait au local de la Halle, connu encore aujourd'hui sous le nom de *looye*, parce que c'est là qu'on apposait au drap « l'ensengne de plonc » constatant que ce drap réunissait toutes les conditions prescrites par la keure.

Avant de recevoir ce plomb définitif, les étoffes présentées devaient être soumises de nouveau, d'abord aux *waerdeinen* (*wardeurs*, expertiseurs) qui en constataient la bonne et loyale qualité sous tous les rapports, puis aux *meiters* (mesureurs) chargés de vérifier et de fixer la longueur et la largeur des pièces [1]; enfin quand les *Mocksoukers* (inspecteurs chargés de rechercher les fraudes) déclaraient que le drap était sans tares et défectuosités, le *zeigelaer* (scelleur) y fixait l'enseigne de plomb spécialement désignée pour chaque espèce d'étoffe; c'est alors seulement, sur le vu de cette enseigne, que les *Halle heeren* (seigneurs, maîtres de la Halle) acceptaient la pièce et permettaient de la déposer, en attendant l'époque de la foire, dans la Halle, ce gigantesque et monumental entrepôt ou plutôt ce splendide palais de l'industrie yproise!

L'extrême division du travail, base constitutive et principe essentiel des keures de nos anciennes gildes commer-

[1] « Pour trois verges de fer pour mesurer les dras. » (Compte de 1315). On se servait aussi d'une chaîne pour mesurer certains draps : « Pour j keine dont on mesure les dras. » (Même compte.)

ciales, industrielles et ouvrières, explique et justifie la nécessité de tous ces contrôles et formalités.

Parmi les nombreuses corporations dont les frères participaient directement ou indirectement à la fabrication des draps, se trouvaient les gildes : — des constructeurs de métiers et des fabricants de peignes (peigniers) — des porteurs et laveurs de laine — des éplucheurs et cardeurs — des fileurs et chaîneurs-ourdisseurs — des tisserands — des foulons — des teinturiers — des tondeurs — des pressureurs — des batteurs — des apprêteurs, etc.

Ces diverses fraternités fédérées formaient « la grande corporation de la draperie », et tous leurs frères portaient le nom de « gens ou ouvriers de la Halle. » Toutefois chacune de ces gildes particulières avait, d'après ses priviléges, le droit exclusif de faire des ouvrages déterminés ; le frère d'une gilde qui empiétait sur les « franchises » d'une autre corporation, était sévèrement puni.

Mais chacun conservait la responsabilité de son travail, jusqu'à ce que celui-ci eût été vérifié, et les maistres-drapiers étaient responsables des étoffes achevées et présentées à la *looye*, enfin livrées aux marchands (commerçants) ; de plus, chaque fraternité, par suite de la solidarité qui unissait ses membres, avait un intérêt corporatif à sauvegarder, comme « la gilde supérieure de la draperie » et la commune elle-même avaient le devoir de veiller à la bonne renommée des produits industriels ; de là les nombreuses vérifications de détail faites par les agents des diverses corporations et de la ville, ainsi que les formalités

et le contrôle final prescrits avant l'admission des draps à la grande Halle.

Décrivons maintenant les « ensengnes » dont, à notre connaissance, il existe encore des exemplaires et d'autres mentionnées par nos trésoriers.

Le musée d'Ypres possède un fer à poinçonner et quelques tenailles de la draperie. Ces instruments sont peut-être les derniers dont on s'est servi ; l'on n'en connaît aucun de date ancienne, leur disparition s'explique facilement : chaque année, surtout quand la draperie était en pleine prospérité, on frappait — comme nous le verrons plus loin — des milliers d'enseignes; les instruments dont on se servait pour confectionner ces plombs étaient donc promptement hors d'usage et mis au rebut; alors on les remplaçait par d'autres (1) : pourquoi eût-on conservé de vieilles ferrailles hors de service ?

L'instrument à poinçonner que possède le musée d'Ypres se compose d'une tige de fer, avec manche en bois ; à son extrémité, sur le plat, sont gravées les armes d'Ypres ; le manche de ce poinçon est détérioré par le feu. C'est de semblables instruments qu'on se servait pour poinçonner (au fer chaud) les métiers, les peignes et autres outils de la draperie.

Quand la laine brute, — rarement indigène après le XIIIe siècle (2), mais d'abord de provenance anglaise (3),

(1) Comptes *passim*. Tous les ans on y trouve les sommes payées pour achat de nouveaux poinçons (*zeighel tanghen*), tenailles, marteaux, etc., etc.

(2) Archives d'Ypres, *Inv.* n° 857 (anno 1428).

(3) Archives d'Ypres, *Inv.* 388 (1326), — 497 (1338), — 512 (1340), etc.

plus tard, espagnole [1], — avait été lavée et épluchée, etc., on lui donnait le plomb : *metten caerde* [2] ; c'est probablement l'enseigne à l'*ortille* (ortie) dont il est fait mention dans les comptes de 1374 et de 1377.

N° 42. — La double croix d'Ypres.

Rev. Un chardon. — (Comptes 1374, 1377 et 1495 [3].)

Puis on filait la laine et, pour plomber les ballots de fil, on se servait de l'enseigne *metten claeuwe :* [4].

N° 43. Inconnu.

Rev. Une pelote [5]. — (Compte 1469 [6].)

Le métier monté était aussi scellé « as liches » et on mesurait ces liches [7]; nous n'avons aucun exemplaire de ce plomb, ni aucun détail [8] sur ces « ensengnes de plonc » — souvent mentionnées dans nos comptes — et « dont on saieloit les dras as liches » [9].

[1] Archives d'Ypres, *Inv.* 1755 (1552). — 1955 (1566).

[2] *Caerde : carduus*, chardon à carder (Kilian).

[3] Il est fréquemment fait mention, dans les comptes, de nos diverses espèces d'enseignes ; pour éviter des redites et de trop nombreuses notes, nous nous bornerons à citer un seul de ces comptes.

[4] *Claeuwe, klauwe,* — en latin *glomus*, — pelote (Kilian).

[5] Probablement la double croix, les armes ou le monogramme d'Ypres qui se trouvaient aussi, croyons-nous, sur le numéro précédent. On voyait, en effet, les armes ou l'*y*, sur presque tous les plombs.

[6] *Revue belge de numismatique*, 1865, p. 333.

[7] « Pour iiij verghes de liches (compte 1308-1309). Pour iiij perches et che que i affiert dont on mesure les liches (compte 1318-1319). »

[8] Quelques-uns des plombs décrits plus loin servaient peut-être à cet usage (?).

[9] Comptes de 1305 à 1325, etc.

Mais nos trésoriers nous apprennent que l'insigne :

N° 44. Une navette (*schietspoel*) — (Compte 1438),

était le plomb donné aux tisserands et ceux-ci soumettaient, après l'avoir achevée, l'étoffe écrue (*raev*) (1) à de nouvelles expertises; quand la pièce subissait cet examen de passage, d'une manière satisfaisante, avant de l'envoyer au foulon, on y fixait le plomb :

N° 45. Dans un cercle de perles, la double croix d'Ypres.

Rev. RAEV, au-dessous, 36 (?), dans un cercle de même.

De Vigne, *Corporations et métiers, mœurs et usages*, page 89, planche II, n° 4.

Diamètre : 0,032 mill. (2) Collection de l'auteur.
Pl. *LL*, n° 1.

Le musée d'Ypres possède une pince dont on se servait pour fixer ce plomb.

En sortant de la foulerie, l'étoffe bien travaillée par le foulon obtenait le plomb :

N° 46. Inconnu.

Rev. VOLERS (3). — (Comptes à dater de 1331. (4).)

(1) *Raew*, — en langage usuel, à Ypres — *raew* ou *raev* : *imperfectus, impolitus, infectus*, onvolmaecht, inachevé (Kilian), — écru.

(2) Compte 1425. — Le compte de 1495 mentionne : de *ratwe perche tanghe;* — chaque espèce d'étoffe écrue avait peut-être son plomb spécial (?).

(3) *Volers, vulders*, foulons.

(4) A... pour plonc as foulons. (Compte 1331.)

Puis, quand le drap était sur les rames, on lui donnait une nouvelle « ensengne » — non décrite dans nos comptes.

La teinturerie d'Ypres jouissait d'une renommée universelle : — *Ipra colorandis gens prudentissima lanis*, dit Guillaume le Breton, dans sa *Philippide*. — D'après Sanderus (*Flandria illustrata*), les draps d'Ypres auraient dû leurs belles couleurs aux qualités spéciales des eaux de l'Yperlée ; en émettant cette opinion, le savant chanoine d'Ypres n'a-t-il pas été quelque peu influencé par l'amour de son clocher ?

La gilde des teinturiers était donc une des fraternités les plus importantes qui, fédérées, formaient la corporation supérieure de la draperie ; mais cette gilde elle-même se composait de nombreux « petits métiers » : les métiers des teinturiers en bleu, en noir, en sanguin, en vert et autres couleurs (1) ; chacun de ces métiers avait-il son enseigne spéciale ? En tout cas, on se servait de plombs différents « pour saieler les dras bleus, les dras tains as liches et les dras tains sous (2) le Halle » (3). D'après une ordonnance générale sur la draperie, prise en 1484, au nom de Philippe le Beau mineur, il était défendu de teindre du drap bleu en noir avant qu'il eût

(1) Ernest Vandenpeerebom, p. 30.

(2) C'est-à-dire, à la Halle. Divers locaux, au rez-de-chaussée de ce monument, servaient d'ateliers aux « teinturiers de la Halle. » On y voit encore (aile *est*) les vastes cheminées établies dans ce but. Le rez-de-chaussée de cette aile orientale ne formait donc pas comme l'étage, — du moins au XIVe siècle, — une seule salle, ainsi qu'on le croit généralement.

(3) Comptes, *passim*. *Voy.*, entre autres, le compte de 1322.

été vérifié par les experts, puis muni d'un plomb particulier [1].

La teinturerie d'Ypres avait donc diverses enseignes de plomb ; nous en possédons deux variétés. L'écusson des teinturiers porta, dès les temps les plus anciens, un aigle aux ailes éployées ; on peut leur attribuer le plomb anépigraphe :

N° 47. La double croix dans un cercle de perles, entre deux autres cercles.

Rev. Un aigle aux ailes éployées.

De Vigne (ouvrage cité), p. 90, pl. 3.

Diamètre : 0,03 mill. Collection de l'auteur.
Pl. *LL*, n° 2.

Les pinces sont au musée d'Ypres. — Ce plomb est plus ancien [2] que celui décrit sous le :

N° 48. Y couronné, dans un cercle.

Rev. Dans un cercle, un lion de face portant une colonne et tenant un écusson aux armes d'Ypres [3] ; légende : TINCTURA YPRENSIS, dans un cercle de perles.

De Vigne (ouvrage cité), p. 90, pl. 3, n° 2.

Diamètre : 0,041 mill. Collection de l'auteur.
Pl. *LL*, n° 3.

La pince est au musée d'Ypres.

[1] Archives d'Ypres, *Inv.* n° 1124.

[2] *Voy.* compte de 1495.

[3] Même type que les jetons scabinaux des échevins de la ville, vers 1723, *voy.* pl. 4, n°s 1 et 2. Ce plomb date donc du XVIIIe siècle.

Les tondeurs (*sceriers*) avaient aussi leur enseigne particulière : elle est mentionnée [1], mais non décrite dans nos comptes.

Les pressiers, batteurs et apprêteurs, recevaient-ils un plomb spécial? Nos trésoriers ne nous renseignent pas à cet égard [2]. Le travail de ces ouvriers était peut-être vérifié quand on expertisait, au local dit la *Looye*, les draps achevés (?); s'il en est ainsi, l'apposition du plomb final aurait certifié la bonne exécution de ces apprêts, etc., en même temps que de tous les détails de la fabrication.

Celles de ces enseignes définitives dont il existe encore des exemplaires ou dont nos trésoriers donnent la description portent presque toujours ou le monogramme ou les armoiries d'Ypres, parfois l'un et les autres. Il est donc probable, pour ne pas dire certain, que l'Y ou les armoiries communales figuraient aussi sur les plombs dont le seul côté décrit par nos trésoriers porte des indications ou marques spéciales, par exemple, sur les insignes suivants (n°s 49 à 52).

Teekene mette maene [3].

N° 49. Non décrit.

Rev. Une lune.

[1] *Sceriers-tanghe*, *voy.* comptes de 1408, 1434, 1435, etc., etc.

[2] Il est parfois question de la *zeigheltanghe* voor *perschenaers*, s'agit-il des pressiers? des fabricants d'étoffe *perse*? ou des contrôleurs ayant une perche pour insigne de leurs fonctions?

[3] Comptes de 1414 et 1435.

Teekene metten Moriaens-hoofde (1).

N° 50. Non décrit.

Rev. Une tête de nègre.

N° 51. Non décrit.

Rev. P. R. S. — (Compte 1495.)

Que signifiaient les lettres : P. R. S : P(eRSche) (perse) ? — *y*PeRS*che* (*laekenen*) (drap yprois) ? — PeRS*enaers* (pressiers) ?

Teekene mette sterre (2).

N° 52. Non décrit.

Rev. Une étoile.

N° 53. La double croix.

Rev. Un M (?), au-dessus, une étoile. — (Compte 1495.)

Les quatre premiers plombs indiqués ci-dessus (nos 49, 50, 51, 52) portaient, croyons-nous, la double croix patriarcale, c'est-à-dire les armoiries primitives d'Ypres ; ils sont en effet mentionnés dans des comptes de 1414 à 1426 ; à cette époque, la commune ne faisait point — ou faisait rarement — usage de ses armoiries plus modernes, dont « le second est chargé d'une croix de vair. »

Mais on se servit presque toujours des armoiries nouvelles quelques années plus tard ; toutefois on conserva les types anciens de diverses enseignes (avec la double

(1) Comptes de 1426 et de 1434, cités, *Revue belge de numismatique*, 1865, p. 333.

(2) Compte de 1425.

croix) sans doute parce que ces marques de fabrique étaient connues « dans tous les pays de chrestienneté et autres. »

A la fin du xve siècle et même beaucoup plus tard, notre draperie avait encore des enseignes à la double croix et, entre autres, les suivantes :

Teekene metten leeuwe (1).

N° 54. Dans un cercle de perles, la double croix ; au-dessous : YPRE, dans un ornement lobé.

Rev. Un lion (de Flandre ?). R ?

Collection de M. de Schodt.
Pl. *MM*, n° 1.

Ce revers est un peu fruste.

N° 55. La double croix; au-dessous : YPRE (le reste fruste); le tout dans un entourage formé de quatre lobes, cantonnés de points.

Rev. Un lion (de Flandre ?).

Collection de M. de Schodt.
Pl. *MM*, n° 2.

C'est une variété du numéro précédent, mais d'un dessin légèrement différent.

N° 56. La double croix.

Rev. Y. — (Compte 1495.)

N° 57. La double croix.

Rev. YP. — (Compte 1495.)

(1) Compte de 1426 et de 1434, cite, *Revue belge de numismatique*, 1865, p. 333.

D'après un document de 1545, « les drapiers d'Ypres soloyoient avoir très-bonne issue des draps scellez du plomb » :

N° 58. La double croix et un Y.

Rev. Un lion.

Indiquons maintenant quelques enseignes portant les armoiries modernes d'Ypres.

N° 59. Écusson aux armes d'Ypres sur deux bâtons noueux en sautoir, ou croix de Bourgogne; au-dessus, une tête d'ange; au-dessous, un ornement; à gauche de l'écusson la lettre Y, à droite la lettre P — légende : VOICI — LE GRANT — ANDRIEU — DE IPRE — Ces mots sont séparés par l'extrémité des bras de la croix de Bourgogne; au-dessus, à gauche, fleuron.

Rev. Saint André, tenant devant lui sa croix (¹).

A droite du saint, Y; — à gauche, P.

Légende : × DIT × ES × DEN × GROETEN × ANDRIS × VAN IPPER.

Diamètre : 0,05 mill. Musée d'Ypres.
Pl. *MM*, n° 3.

A cette belle enseigne, qui semble dater du règne des ducs de Bourgogne ou de leurs successeurs immédiats, est joint encore un lambeau de drap (rouge) nommé jadis drap « Saint-André. »

Cet échantillon posthume — et peut-être unique — d'une grande industrie, depuis longtemps trépassée, prouve que les draps d'Ypres étaient des étoffes très-

(¹) Croix dite de Saint-André.

solides et très-durables, puisque depuis plusieurs siècles notre fragment a résisté au temps rongeur; mais c'est un tissu grossier et qui ne donne pas une haute idée de la beauté tant vantée des draps d'Ypres.

N° 60. Variété, mais plus moderne, de l'enseigne précédente.

Dans un double cercle avec globules, au centre un écusson, aux armes d'Ypres.

Rev. Dans un double cercle de même, saint André tenant sa croix de la main gauche ; à droite du saint, Y ; à gauche, P.

Diamètre : 0,06 mill. Collection de M de Schodt.
Anépigraphe Pl. *NN*.

Essai du temps, parfaitement conservé, qui probablement date des premières années du XVIIe siècle, et fut coulé, croyons-nous, en 1606, par Fran. de Somer (1).

N° 61. Écusson aux armes d'Ypres avec contre-marque P (perse?).

Rev. Y couronné.

Collection de M. de Schodt.
Pl. *OO*, n° 1.

Teekene met onservrouw in den Thuune (2).

N° 62. Les armes d'Ypres.

Rev. Notre-Dame de Thuyne.

(1) Meester Guill. de Wyndt, over Fran. de Somer tingieter, gegoten hebbende liiij tinne zegelen *an andriesen* gedrapiert binne deser stede binner den jaere hendende den lesten decembre 1606, xviij lb. xviij s^t. (Compte de 1606.) — Chacun de ces plombs coûtait donc 7 schellings parisis, ou 3 patards et demi de Brabant, soit (valeur intrinsèque, en 1606), 44 centimes de notre monnaie actuelle.

(2) Compte de 1495.

N° 63. Les armes d'Ypres.

Rev. Un Y dans un gabion (*thuune*) (1).

N° 64. Dans un double cercle, dont le second est formé de globules espacés, la toiture à dentelures de la Halle et le Beffroi d'Ypres; d'un côté du Beffroi, dans un écusson, le lion de Flandre; de l'autre, dans un écusson, les armes d'Ypres. — Bordure grènetée.

Rev. Dans un cercle de perles YPRE; au-dessus, un dessin; au-dessous, une étoile ornée. — Bordure grènetée.

De Vigne cité, p. 89, pl. *II*, n° 1.

Diamètre : 0,05 mill. Collection de l'auteur.
Pl. *OO*, n° 2.

Les pinces sont au musée d'Ypres.

N° 65. Un écusson aux armes d'Ypres, dans un cercle de perles.

Rev. Dans un cercle de même, Y couronné.

De Vigne, p. 89, pl. *II*.

Diamètre : 0,03 mill. Collection de l'auteur.
Pl. *OO*, n° 3.

Les pinces sont au musée d'Ypres.

N° 66. Dans un double cercle dont l'un est composé de perles, un écusson (barré) aux armes d'Ypres.

Rev. Dans un double cercle semblable, Y couronné.

De Vigne, p. 89, pl. *II*, n° 3.

Diamètre : 0,025 mill. Collection de l'auteur.
Pl. *PP*, n° 1.

La pince est au musée d'Ypres.

(1) Compte de 1495.

Cette barre qu'on pourrait prendre pour un bâton héraldique, ne provient-elle pas d'un défaut du coin ?

N° 67. Dans un cercle de perles, les armes d'Ypres.
Rev. Y couronné.

Diamètre : 0,025 mill. Collection de l'auteur.
Pl. *PP*, n° 2.

N° 68. Un écusson aux armes d'Ypres.
Rev. Y couronné.

Diamètre : 0,022 mill. Collection de l'auteur.
Pl. *PP*, n° 3.

Même type que le numéro précédent, mais dessin légèrement différent.

N° 69. Dans un cercle de perles, un écusson (de forme moderne) aux armes d'Ypres.
Rev. Dans un cercle perlé : BLANC — CONDEMNE — A. YPRE.
De Vigne, p. 89, pl. *II*, n° 5.

Diamètre : 0,037 mill. Collection de l'auteur.
Pl. *PP*, n° 4.

Les pinces sont au musée d'Ypres.

Scellait-on de cette enseigne les draps qui, sans être parfaits, n'étaient pas complétement rebutés? On serait tenté de le croire; — mais on peut se demander, en examinant les caractères de l'inscription et la forme de l'écusson, si ce plomb appartient bien à « l'ancienne » draperie (?).

Durant l'occupation de la ville d'Ypres et du *West-quartier* par Louis XIV, on chercha à faire revivre l'ancienne industrie drapière; quelques fabriques furent établies dans la chef-ville du *pays conquis*.

Cette « nouvelle draperie » ne naquit pas viable; elle végéta quelque temps, puis disparut presque complétement et fut remplacée par l'industrie linière, encore en pleine prospérité au commencement du XIXe siècle. N'est-ce pas aux étoffes de laine ou de lin, produits de l'une de ces industries modernes, qu'on attachait, le cas échéant, l'enseigne qui nous occupe?

C'est aussi à quelque fabrique moderne de tissage (?), peut-être de rubans (?), qu'appartient le plomb :

N° 70. Dans un écusson, les armes d'Ypres.

Rev. FABRIQV(*e*) — D'YP(*res*).

Collection de M. de Schodt.

Il existe aussi des exemplaires en cuivre de ce « plomb. » M. le lieutenant-colonel Mailliet en possède un.

D'après un document de 1485, la ville d'Ypres « estoit, en l'an mil cens et huit, l'une des meilleures bonnes villes, riche et fort peuplée et la ou marchandise avoit cours en grande affluence et habondance, qui fut au pays de Flandre et la il y souloit avoir de trois à quatre mil hostieux servans à la grant draperie (1) et de iiij xx à cent mille personnes (2) ».

On a contesté l'exactitude de ces détails et d'autres renseignements donnés par d'anciens chroniqueurs sur le développement immense de la draperie d'Ypres, au moyen âge.

Le nombre considérable « d'ensengnes de plonc »

(1) Outre les métiers servant à la fabrication des étoffes légères.

(2) Archives d'Ypres. *Inv.* 1162.

employées chaque année, durant le XIVe siècle, prouve que la prospérité de cette industrie était grande encore, bien qu'alors, par suite des troubles et des guerres, elle ne fût plus à son apogée.

Citons quelques chiffres ; ils sont d'autant plus significatifs que les variétés d'enseignes étaient moins nombreuses avant le XVe siècle. Ces chiffres peuvent ainsi donner une idée de la quantité considérable de pièces de draps fabriquées, chaque année, et du mouvement industriel, à Ypres, au XIVe siècle (1).

D'après nos trésoriers, on fit confectionner, pendant les années financières :

1305-1306 : — 30,000 « ensengnes de plonc dont on saiele les dras es liches » et 10,500 de ces plombs en 1306-1307. — Mille enseignes coûtaient alors vingt sols parisis ;

1308-1309 : 55,000 enseignes pour les mêmes draps ;

1309-1310 — année plus prospère : — 65,000 (mêmes draps).

1310-1311 : 55,000 enseignes pour les draps « as liches », et 52,000 pour les draps *bleus* « as liches » ; en tout, 87,000.

1312-1313 : 38,700 plombs pour draps teints et 53,800 pour draps bleus et « afforchies ; » total, 92,500 ; — donc prospérité croissante.

(1) Ces chiffres sont renseignés dans les quelques comptes des exercices financiers dont les dates sont citées. Il eût été facile d'indiquer le mouvement industriel pour chacune des années du XIVe siècle et même des siècles suivants ; mais une statistique industrielle complète ne peut trouver place dans cet *Essai de numismatique*.

1313-1314 : pour draps bleus et « afforchies », 46,000 — et pour draps teints « es liches » 17,500 ; total pour l'année, 63,500 ;

1314-1315 : 56,500 plombs pour les draps en général ;

1315-1316 — mauvaise année : — seulement 28,000 enseignes « pour dras bleus et tous autres dras » ;

1316-1317 — année meilleure : — 86,000 « saïaus de plonc dont on saiele les dras » (sans distinction) (?) ;

1317-1318 : — 89,500 ensengnes, savoir : 33,500 pour draps teints et 56,000 pour draps bleus ;

1318-1319 : 52,000 plombs pour draps bleus et 37,000 pour draps teints, donc 89,000 ;

1319-1320 : seulement 42,000 « plonces pour les dras bleus saïeler. »

Pendant les treize années citées, on confectionna donc, en moyenne par an, près de 60,000 plombs, et cependant, sous le règne de Robert de Béthune (1304-1322), la Flandre était ruinée et avait à payer au roi de France d'énormes contributions de guerre, imposées par le traité d'Athies et autres traités « odieux » (1).

Après la mort du comte Robert, qui mourut à Ypres en 1322 (2), Louis de Nevers, son petit-fils, — à qui le vieux comte avait légué la couronne comtale, — accourut à Ypres.

(1) Archives d'Ypres. *Inv.* n° 242, et de 248 à 350 *passim*.

(2) Ipris obiit 17 sept. 1322, act. suae 82 — in hujus chori medio — sepultus jacet. (Épitaphe de Robert de Béthune, dans l'église de Saint-Martin, à Ypres.)

Pendant son séjour, il octroya (28 octobre 1322) [1] de nouveaux et importants priviléges industriels et commerciaux aux drapiers et marchands yprois; ces priviléges semblaient devoir donner une nouvelle impulsion à la draperie. Aussi, avant la Toussaint de cette année, fit-on faire pour la teinturerie seule 109,100 enseignes : savoir, 48,600 pour draps bleus, 33,000 pour « dras tains as liches », 27,500 « dont on saieloit les dras tains sous la Halle », mais, l'année suivante (1322-1323), on n'acheta que 71,000 « signes » pour ces trois espèces de draps teints.

Les événements politiques peuvent expliquer cette diminution. Bien qu'il eût épousé (1320) Marguerite, fille de Philippe le Long, roi de France, Louis de Nevers avait été arrêté et jeté en prison par ordre de son oncle « bien-amé », Charles le Bel, successeur du roi Philippe. La crainte de nouvelles guerres exerça sans doute, en 1323, une funeste influence sur la prospérité de la draperie yproise. Du reste, de nouveaux troubles éclatèrent bientôt en Flandre, quand le jeune comte fut mis en liberté, après qu'un arrêt du parlement de Paris lui eût adjugé le comté, nonobstant les réclamations de Robert de Cassel, son oncle, et de Mathilde, sa tante [2] (29 janvier 1323, n. st.).

A Ypres, des agitations populaires entravèrent, pendant plusieurs années, le développement de l'industrie locale. En 1328, « ceux des métiers » et notamment les drapiers quittent leurs « hostieux », prennent les armes et marchent à la rencontre de l'armée du roi Philippe de Valois.

(1) Archives d'Ypres. *Inv.*, nos 361 à 365.

(2) Archives d'Ypres. *Inv.*, no 366.

On connaît les résultats de la sanglante bataille de Cassel, la revanche de la journée mémorable des *Éperons d'or* (1302) ! Zannekin, qui commandait l'armée flamande, y perdit la vie. A ses côtés, les gens du *Westland* et les drapiers yprois, leurs alliés, furent, dit Froissart, tous « tués et morts, l'un sur l'autre, sans yssir de la place en laquelle la bataille commença. » Puis le roi marche sur notre ville et, le 10 septembre 1328, il impose aux vaincus « es tentes devant d'Ypres » les conditions les plus dures. Cinq cents tisserands et cinq cents foulons sont bannis au delà de la Somme pour trois ans, et d'autres, en grand nombre, livrés à la justice des échevins, subissent des « châtiments convenables selon leurs méfaits » (1), c'est-à-dire le dernier supplice !

La guerre, l'exil et les exécutions capitales avaient enlevé à la draperie des milliers de travailleurs, et l'on serait tenté de croire qu'il entrait dans les desseins du vainqueur d'anéantir la draperie d'Ypres, et de la transplanter dans son royaume, car le roi autorisa les exilés à exercer leur métier au delà de la Somme.

Mais, à l'expiration des trois années d'exil, ceux des bannis qui n'avaient pas été encore graciés (2), rentrent à Ypres et y reprennent leurs travaux; la draperie, vivace encore, renait, et, dès 1331, les trésoriers payent 31 livres parisis pour achat de 60,300 plombs : 22,000 pour les foulons, 13,800 pour les draps teints à la Halle et 24,500 pour draps bleus, etc.

(1) Archives d'Ypres. *Inv.* 630.

(2) Deux cents de ces bannis avaient été graciés dès le 17 septembre 1328. (Archives d'Ypres, *inv.* n° 532. — *Voy.* aussi n° 533.)

La situation industrielle s'améliora encore quelque peu, vers le milieu du XIVe siècle; de 1350 à 1355, on utilisa en moyenne, chacune de ces six années, 68,000 plombs, y compris ceux pour les foulons, les draps légers, les draps mêlés et autres étoffes nouvelles.

Enfin, de 1374 à 1377, après de longues agitations, l'ordre fut momentanément rétabli à Ypres; les échevins profitèrent de ces quelques années de calme, pour exécuter d'importants travaux; c'est alors qu'ils firent construire l'aile de la Halle — bientôt nommée le *Stede Huus* — et qui sert encore aujourd'hui d'hôtel de ville. Alors aussi la draperie prit un développement depuis longtemps inconnu; nos comptes le prouvent. Les trésoriers payèrent :

En 1374, — 124,100 plombs;
En 1375, — 140,000 plombs;
En 1377, — 128,200 plombs.

A cette époque, on faisait usage de grandes et de petites enseignes. Les premières coûtaient 48 sous parisis le millier; les secondes, à peu près la moitié, de 24 à 25 sous le mille (1).

Cette situation meilleure fut de courte durée. Les Flamands tentèrent un suprême effort pour reconquérir leurs anciennes franchises amoindries par des comtes *leliaerts* et que les ducs de Bourgogne devaient bientôt faire disparaître pour toujours. Mais nos communes furent écrasées à Roozebeke (1382) et y perdirent avec leurs

(1) Tous ces détails sont donnés par nos comptes des années que nous avons mentionnées.

antiques libertés, leur prospérité et leur puissance séculaires. Comme nous l'avons dit, après le siége de 1383, la grande draperie d'Ypres, blessée à mort, ne parvint plus à se relever !

En indiquant le nombre d'enseignes mentionnées à diverses époques dans nos comptes, nous avons cru pouvoir rappeler aussi quelques événements historiques, afin de faire connaître les causes des fluctuations du mouvement industriel à Ypres, pendant le XIVe siècle.

Pour poinçonner les métiers, etc., et « pour saieler les dras », on se servait de lourds marteaux (*hamers*) et de pinces ou tenailles nommées *estenelles, tanghen* (1), plus tard *zeigheltanghen* (2). Quand la draperie était prospère, on faisait un fréquent usage de ces outils ; aussi fallait-il alors les renouveler ou les réparer souvent. L'on trouve, dans nos comptes d'une seule année, divers postes : pour 10, 15 et 20 « estenelles nouvelles ou refaictes (3). »

Ce sont encore là des indications qui, comme le nombre d'enseignes achetées chaque année, permettent de constater la prospérité croissante ou la décadence de notre industrie locale, à des époques déterminées.

Au XIVe siècle, les outils pour sceller les draps étaient faits par des *pondelmakers* (4). Ces ouvriers, — qui travaillaient les métaux « pondéreux », le fer, le cuivre et le plomb, — n'étaient pas seulement des forgerons, batteurs de cuivre et plombiers, mais parfois ils

(1) Comptes du XIVe siècle, *passim*.

(2) Comptes du XVe siècle, *passim*.

(3) *Voy.*, entre autres, les comptes de 1308-1309 à 1318-1319.

(4) Comptes de 1305 à 1377, *passim*.

fournissaient à la ville des instruments dont la confection exigeait de l'habileté et de l'intelligence ; par exemple, des poids et mesures, les poids du pain (1), des « verghes » et des chaînes de fer (2) pour mesurer les métiers (3) et les draps (4); plusieurs de ces chaînes avaient une longueur de plus de sept aunes (5).

Nos *pondelmakers* possédaient aussi certaines connaissances d'art industriel ; ils faisaient, entre autres ouvrages, les pittoresques girouettes à dessins et figurines, qui miroitaient alors sur presque tous nos édifices publics (6). Les aigles de cuivre qui sont sur le Beffroi et semblent depuis 1330 veiller autour du dragon communal, sont l'œuvre du *pondelmaker* Thiery (7).

Ces habiles artisans, pour ne pas dire ces « maistres », gravaient-ils aussi sur les *estenelles*, les dessins de nos enseignes pour la draperie ? Nos trésoriers ne nous renseignent point à cet égard ; ils ne nous donnent même que les noms de baptême des *pondelmakere* qui four-

(1) « A... pour le pois du pain. » (Compte 1307-1308.)

(2) *Voy.*, entre autres, les comptes de 1308-1309, de 1319-1320.

(3) « Pour iiij perches et cheque y affiert dont on mesure les liches. » (Compte 1318-1319.)

(4) « Pour 17 kaines de fer pour les dras. » (Compte 1319-1320.)

(5) « ... v keines les iij ont de longueur xxij aunes. » (Compte 1309-1310), donc 15m,334, l'ancienne aune d'Ypres étant de 0m,697.

(6) « ... a Watier le Pondelmakere pour faire le buef et le pourchel qui sont mis sur le maison des bouchers .. iij l. xij s. » (Compte 1314.) — « ... a Wautier le Pondelmakere pour I sagétaire et I kevalet ... que on a mis sur lez torriaus de le vieix hale. » (Compte 1317.)

(7) « ... a Thiery le Pondelmaker pour viij aigles de cuevere pesans viijc iiijxxj livres qui sont sur le Belefroy a iiij esterl, de le livre viij l. xiiij s. viij d. » (Compte de 1330.)

nirent des tenailles, des marteaux, etc., au XIVe siècle.

D'après les comptes en rouleaux de cette époque, les tenailles et les « ensengnes » pour « saieler les dras » furent livrés :

De 1306 à 1323, par Wautier, le *pondelmakere;*

De 1331, sans doute jusqu'en 1349, par les *pondelmakers* Thiery et Henri;

De 1350 à 1354, par Marguerite, veuve de Thiery.

Pour les années suivantes, les noms de baptême de ces maîtres ne sont plus mêmes indiqués, les trésoriers se bornent à renseigner les sommes payées « as pondelmakere » (1).

Mais ils nous ont laissé des détails plus précis sur les maîtres qui gravèrent les pinces de la draperie, au XVe siècle. Ces ouvrages de gravures furent alors confiés à des orfévres-graveurs et autres maîtres; on voulut sans doute donner aux « enseignes » un caractère plus élégant, peut-être parce que les draps d'Ypres se recommandaient alors eux-mêmes, moins qu'autrefois, par leur bonne qualité. A cette époque déjà, comme aujourd'hui, jugeait-on cette qualité sur l'étiquette de la marchandise ?

C'est dans ce but sans doute que nos magistrats multiplièrent aussi les « enseignes de la draperie » et qu'ils chargèrent leurs peintres en titre de tracer les dessins des plombs nouveaux.

Ces « peintres de la ville » étaient d'ordinaire dés maîtres habiles en leur art, souvent même des *pourtraicturewerkers* de grand talent. Les enseignes gravées,

(1) *Voy.* les comptes des années citées.

d'après leurs dessins, eurent ainsi dès lors un cachet plus artistique. En 1408, quatre *patroonen* (1) pour une nouvelle *zeigheltanghe* furent faits par Franse Van der Wichtere, maître modeste et peu exigeant, puisqu'il ne lui fut payé que deux sous pour chacun de ces modèles (2). Franse était cependant un *pourtraicture-werkere* renommé, à son époque; il travailla pendant de longues années pour nos échevins et fit d'importants ouvrages. Van der Wichtere avait été nommé peintre de la ville, après la mort de Jacob Cavael, autre « maistre yprois » distingué (3), qui fit des « œuvres de paincture à l'huile », avant la fin du XIVe siècle et peut être considéré comme un des précurseurs de Jean Van Eyck.

Mais revenons à nos graveurs du XVe siècle. Il ne serait pas possible de mentionner ici tous leurs ouvrages; bornons-nous donc à en citer quelques-uns et à rappeler, en même temps, les noms de ces graveurs, en quelles années ils gravèrent les tenailles, etc., pour la draperie (4).

Claeys Bierman, maître-orfévre de la ville, était chargé, au commencement du XVe siècle, d'entretenir en bon état les pinces, etc., de la draperie, et recevait, de ce chef, un traitement fixe de cinq sous par mois; mais il grava souvent des tenailles nouvelles et fit à d'autres des répa-

(1) *Patroon*, modèle, dessin.

(2) It (Franse Van de Wichtere) van iiij patroonen omme de niewe zeigheltanghe van der perche, te ij st stic. (Compte 1408.)

(3) *Voy.* I. Diegerick, *Annales de la Société d'emulation de Bruges*, 2e série, t. IX, p. 283.

(4) Les détails qui suivent sont donnés par les comptes des années citées.

rations extraordinaires; alors une rémunération spéciale lui était accordée. C'est ainsi qu'au mois de janvier 1408 (n. st.), les trésoriers lui payèrent douze sous pour une nouvelle tenaille au chardon (*metten caerde*) et vingt-huit sous pour deux tenailles des tondeurs (*sceriers tanghen*). Bierman mourut au mois de mai de cette année (1408). Après sa mort, ces ouvrages ne furent plus, paraît-il, exclusivement confiés à l'orfévre en titre de la ville; de 1408 à 1414, on trouve dans nos comptes les noms de deux graveurs.

On avait prescrit, vers 1408, aux drapiers de se servir d'un nouveau modèle de peignes. Maître Jan de Coc, argentier [1], grava, outre diverses tenailles (1408, 1409, etc.), les poinçons pour marquer ces nouveaux outils (1408). Il fournit aussi divers bijoux, pour être donnés en prix aux lauréats des concours de poésie [2]. Victor Tente, conservateur de l'horloge (*bewarder van der heurclocke*), grava les armes de la ville (1409) sur de nouvelles tenailles qu'on employa dès lors pour fixer sur certaines espèces de draps des plombs plus grands que les enseignes dont on s'était servi auparavant; il fit, en outre (1414), des pinces « à la lune et à l'étoile » (*up de mane, up de sterre*).

[1] On sait que les fèvres d'argent (*zilversmeden*, argentiers) et les fèvres d'or (*goudsmeden*, orfévres) formaient deux corporations distinctes.

[2] Chaque année, pendant les fêtes de la *Thuyndag*, on organisait des concours de poésie dont le sujet était l'éloge de « la Benoite Vierge Marie. » Jan de Coc fournit, pendant plusieurs années, les prix de ces concours consistant ordinairement en bagues, miroirs, divers bijoux et autres objets d'argent.

Ces deux maîtres fournirent aussi des « batons avec le signe de la ville » pour les *stockenaers* et autres contrôleurs, jurés, etc., de la draperie.

De 1426 à 1429, Sanders Van Bachten, argentier, — probablement de la ville, — est chargé de faire des ouvrages de gravure, entre autres, des pinces « au lion, à la tête de nègre », etc., et Willem Reysin (*alias* Reysing) en grave d'autres (1435 1437) : « au lion, à la lune, à l'étoile », pour les tondeurs et pour les draps écrus (1437).

Casin Van Bachten, orfévre (*goudsmit*), succède à Reysing en 1438, et fournit, dès cette année, des pinces pour les foulons, « au chardon, à la navette », etc.

Voici les noms de graveurs de tenailles pour la draperie, cités par nos trésoriers de 1446 à 1468. Pour éviter des répétitions, nous n'indiquerons pas les diverses pinces qu'ils gravèrent et dont les types sont du reste déjà mentionnés dans les comptes des années précédentes.

Thomas Ghellync, serrurier (1449) [1].

Jacob Ghellync, serrurier et garde de l'horloge (1452, 1453). Il mourut en 1454.

Frans Van der Liepe (1452, 1454).

Simoen Van den Daele (1454).

Brixis Vleesch, horloger (1454). Il grava, cette année, un grand nombre de tenailles et reçut 72 livres ; c'est lui qui fit les pinces dont on se servit, en 1461, pour attacher « le signe » au cou des mendiants [2].

[1] Les noms de ces graveurs figurent dans les comptes des années indiquées entre parenthèses; il est donc inutile de rappeler ces dates en note.

[2] *Voy.* Méreaux de bienfaisance.

Jan de Hond, argentier, grava une tenaille pour les filetiers (*metten clauwe*) (1459).

Ector de Brieven, argentier, fit des ouvrages pour la ville en 1468. Ces deux graveurs ne travaillèrent que par exception pour la draperie.

Lodewyck Pottier (*alias* Pottiere, Potten) fut orfévre de la ville, de 1446 à 1468. Presque tous les ans, pendant vingt et un ans, il fit des « estenelles » de toute espèce (1) et grava en 1461 « les pinces » pour frapper « le signe » des mendiants autorisés à demander l'aumône (2). — Pottier eut pour aide, en 1467, Jan Deskiens; puis, en 1469, pour successeur, Jan De Vos dont le nom figure dans nos comptes jusqu'en 1471.

De 1470 à 1495, presque toutes les pinces de la draperie furent gravées par Gheeraerd Deskiens; cet orfévre (1470) émailla, aux armes de Bourgogne et d'Ypres », le glaive de la ville » dont se servait le bourreau pour remplir son sanglant office (3). Plusieurs glaives d'exécution armoriés sont conservés au musée d'Ypres (4).

(1) Comptes de 1446, 1448, 1455, 1456, 1458, 1460, 1461, 1462, 1463, 1464, 1465 et 1467.

(2) *Voy.* Méreaux de bienfaisance.

(3) Gheeraerd Deskiens van up t'zweerd van der stede daer mede men justicie pleicht te doene temelgierene de wapenen van minen gheduchten heere ende vander stede van Yper. (Compte de 1470.)

(4) Un de ces glaives est plus grand — et plus beau (!) — que tous les autres. D'après une tradition populaire, à Ypres, ce glaive aurait servi à l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes! Il aurait été apporté à Ypres par l'évêque Rythovius, qui assista, à l'heure suprême, ces nobles victimes du duc d'Albe. Aucun document authentique, — faut-il le dire? — ne confirme cette légende. Nos chroniqueurs locaux se contentent d'affirmer que l'on se servait de glaives neufs pour décapiter

Deskiens était orfévre de la ville. Après sa mort (1495), Henri Rabau obtint cet office et, dès 1495, il renouvela et grava presque toutes les tenailles de la draperie. Nos trésoriers donnent des renseignements curieux sur ces ouvrages. Ils indiquent et décrivent un grand nombre « d'enseignes » dont on se servait à la fin du xve siècle. Nous publions en note (1) un extrait de ce compte; on y

de nobles personnages, qu'après l'exécution on ne faisait plus usage de ces glaives et qu'on les remettait au confesseur des suppliciés (??).

(1) « Henri Rabau goudsmet van binnen desen jaere ghesteken thebbene menichte van tanghen dienende in den oorbore vander draperie... te wetene : Eene tanghe met onser Vrauwe in den thuune an deen zyde ende metter wapene vander stede an dandere zyde..... iij lb. ; — van eener tanghe metten dobbelen cruce ende eene M met eener sterre daerboven, ghelevert.... xvij sh. van vyf marcysers ende uutghevylt datter in stout. — Van eenen ysere met p. r. s. viij sh. — Van eene tanghe metten dobbelen arend an deen zyde ende tdobbel cruus an dander zyde.... xxxvj sh. van eener tanghe metter wapene vander stede ende eene Y staende inden thuin, xxxij sh. van tween yserkins in d'Yperenmaerct metten dobbelen cruce iiij sh. — Van eener tanghe met onser Vrauwe in den thuun ende metter wapene van Yper an dander zyde.... iij lb. — Van eener tanghe metter Y ende den dobbelen crucé an d'ander zyde.... xxiiij sh. — Van eener tanghe met YP ende den dobbele cruce an dander zyde.... xxxv sh. — Van eener halve tanghe metten dobbele cruce ender dander zyde versteken.... xij sh. — Van eener halve vaerwetanghe ghelevert xv sh. — Van eener tanghe met onser Vrauwe in den thuune en metter wapene vander stede an dander zyde.... iii lb. — Van versteken van eener tanghe met eener caerde ende dobbelen cruce viij sh. — Van den verstekene van eener tanghe met een Y ende Sint-Andries cruce an dandere zyde viij sh. — Van den stekene van eenen maercysere iiij sh. — Van den stekene van eener tanghe metten dobbelen arend en dobbele cruce an dander zyde xxxvj sh. — Van den stekene van eener vaerwtanghe xxx sh. — Vanden stekene van eener thuuntanghe met onser Vrauwen ende der

retrouvera divers détails sur des plombs de la draperie mentionnés dans cet *Essai*.

Malgré les constants efforts faits par des ducs de Bourgogne et par nos magistrats, depuis le siége d'Ypres, en 1383, pour « relever et remettre sus cette ville, très-grandement déchue et diminuée de richesse et très-povre » (1), notre grande draperie était agonisante à la fin du xve siècle; les troubles religieux, au siècle suivant, hâtèrent encore sa ruine presque complète.

Les doctrines réformistes s'étaient propagées dans le *Westland*, avant de pénétrer dans les autres contrées de la Flandre. Les relations commerciales des drapiers yprois avec l'Angleterre avaient facilité l'introduction de ces doctrines. Nos commerçants ne rapportaient pas seulement le prix des draps qu'ils vendaient aux foires de ce pays, dit Wynkius, mais aussi les principes calvinistes (2); ni les placards, ni l'Inquisition — qui fonctionnait déjà dans la châtellenie de Bailleul avant 1550 (3) — ne purent arrêter la propagation des nouvelles idées religieuses.

Ces idées avaient fait, de bonne heure, de nombreux prosélytes au sein des classes ouvrières, à Ypres. Quand on y mit rigoureusement à exécution les placards, —

stede wapene iij lb. — Ende van eener raweperche tanghe ghelevert xxiiij sh., comt tsamen xxix lb., xij d. par. ende verdingt up xxviij lb. » (Compte de la ville, 1495.)

(1) Archives d'Ypres. *Inv.* 943 (anno 1451).

(2) Wynckius, *Gensianismus Flandriæ occidentalis*, p. 1, Bruges, 1841.

(3) Ed. de Coussemaker, *Troubles religieux du* xvie *siècle dans la Flandre maritime*, t. I, p. 12. Bruges, 1876.

dès 1561 et surtout en 1567, — presque tous les ouvriers qui y fabriquaient encore des draps, et d'autres bourgeois, nouvellement convertis, fuirent, terrifiés, leur ville natale, émigrèrent en Angleterre (¹) et contribuèrent à y faire prospérer l'industrie des laines qui faisait depuis longtemps une redoutable concurrence à la draperie flamande!

Bientôt on ne fabriqua plus, à Ypres, que quelques tissus légers. La grande draperie était morte; on put encore la galvaniser un instant, mais non lui rendre la vie; les morts ne reviennent pas.

Toutefois, comme les gentilshommes déchus et pauvres conservent fièrement, malgré leur misère, leurs titres et leurs prétentions aristocratiques, nos modestes « fabricants de sayettes » continuèrent à porter le nom de « drapiers yprois », et — fait bizarre — à représenter, au sein du grand conseil de la ville, la grande draperie qui depuis longtemps avait cessé de vivre! Ils conservèrent aussi les anciennes keures et coutumes de cette gilde historique, ses traditionnels usages et jusqu'à ses « plombs » séculaires, connus jadis « en tous pays de chrétienté et autres. »

C'est ainsi que plusieurs des plombs de cette dernière époque, dont des exemplaires conservés ont été décrits dans cet *Essai*, sont au type des anciennes « ensengnes de plonc », faites au xve siècle et peut-être même au siècle précédent.

Les enseignes de la draperie d'Ypres étaient peu connues; c'est pour ce motif que nous avons cru pouvoir les

(¹) Janssen. *De Hervormde Vlugtelingen van Yperen in Engeland.*

mentionner dans cet *Essai* et donner en même temps quelques détails sur notre antique industrie locale.

Avant de déposer la plume, qu'il nous soit permis de témoigner, de nouveau, notre gratitude aux érudits amis — spécialement à MM. Isidore Diegerick et Alphonse de Schodt — et aux savants confrères qui nous ont aidé à accomplir notre tâche, en nous communiquant de nombreux documents inédits, en mettant leurs riches collections à notre disposition, en nous donnant enfin les meilleurs conseils.

Aujourd'hui, nous croyons pouvoir faire un nouvel appel à la bienveillance de tous ces confrères et nous espérons que leur concours nous sera continué. Comme noblesse, bonté oblige.

Nous disions dans notre avant-propos : « Plus tard notre travail pourra être revu, corrigé et peut-être notablement augmenté » ; cette conjecture devait se réaliser, et déjà de nouvelles pièces nous sont signalées [1]; pouvait-il en être autrement ? La numismatique yproise n'avait pas

[1] Deux de nos honorables et savants confrères — M. J. W. Van der Noordaa et le comte Maurin Nahuys — nous ont signalé diverses médailles de Janssenius, évêque d'Ypres, et que nous ne connaissions pas, quand nous avons écrit le paragraphe : MÉDAILLES DU XVIIe ET DU XVIIIe SIÈCLE, de notre *Essai*.

Ces médailles sont à l'effigie de l'évêque : — l'une, tête tournée à droite; l'autre, tête tournée à gauche.

Rev. La vérité purifiant l'erreur.

Nous nous bornons à donner ici ces indications; notre érudit confrère, M. le comte Maurin Nahuys, — qui possède un exemplaire d'une de ces

fait jusqu'ici l'objet d'une étude particulière. Était-il possible de découvrir toutes ses richesses, en l'étudiant pour la première fois dans son ensemble ?

Nous aurons donc..., si Dieu nous prête vie..., à compléter et sans doute à rectifier en quelques points notre premier *Essai*.

Nous réunissons en ce moment les notes et renseignements nécessaires pour publier, le plus tôt possible, ce supplément et au besoin des *errata*. Nous prions donc nos savants amis de nous signaler les omissions et erreurs qu'ils pourraient constater dans notre travail, erreurs excusables peut-être de la part d'un confrère novice malgré ses soixante-cinq ans, et qui, longtemps entraîné dans le tourbillon de la politique, a eu l'audace de tenter, à cet âge avancé, un premier pas sur un terrain tout nouveau pour lui. Mais cette témérité de l'auteur s'explique par son désir d'être, dans sa retraite, utile encore à sa ville natale, en faisant connaître les richesses numismatiques, trop longtemps méconnues, de cette ville.

De savants critiques nous reprocheront sans doute d'avoir, à propos de quelques pièces yproises, donné de trop longs détails sur divers épisodes de notre histoire locale. Mais cette histoire ne se rattache-t elle pas à l'his-

médailles et un dessin de l'autre, — se proposant de les décrire et de les publier, — tâche qu'il remplira mieux que nous, — dans son remarquable travail sur « les médailles et jetons inédits relatifs à l'histoire des dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas. »

M. Van der Noordaa a bien voulu nous faire connaître aussi qu'il se rappelle une médaille de Fénelon, au même revers, et une autre portant le buste de l'évêque d'Ypres, au revers le buste de l'évêque de Cambrai.

toire générale de notre pays ? La petite ville d'Ypres, si modeste aujourd'hui, ne fut-elle pas jadis une grande et puissante cité, d'après Warnkoenig, « la métropole industrielle du pays de Flandre et le principal boulevard de ce pays contre la France ? »

En tout cas, ne pourrions-nous pas invoquer encore, comme circonstance atténuante, notre amour du clocher... méconnu parfois, mais toujours vivace quand même..., et dire avec un savant historien (1) : « L'histoire de la ville natale est celle où notre âme s'attache par un intérêt patriotique ? »

ALPH. VANDEN PEEREBOOM.

(1) THIERRY, *Lettres sur l'histoire de France.*

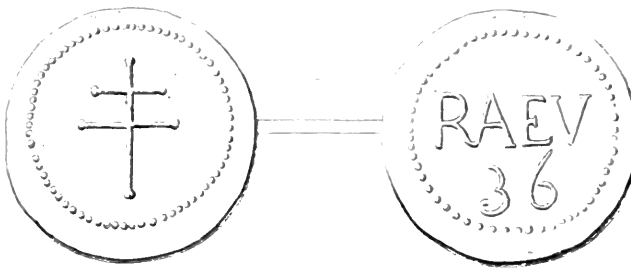

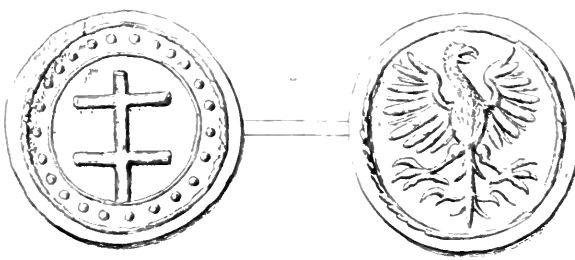

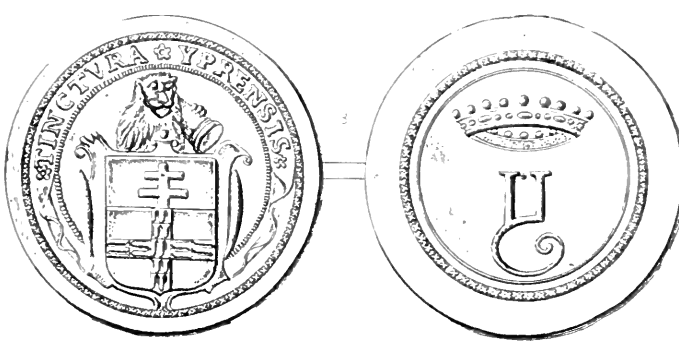

De Meermaecker — Plombs de la Draperie — Wauters-Langlois lith.

PL. MBS DE LA DRAPERIE

P. De Geermaecker

PLOMBS DE LA DRAPERIE.

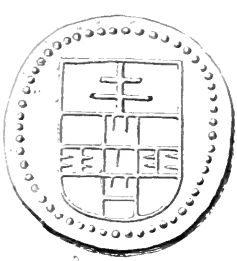

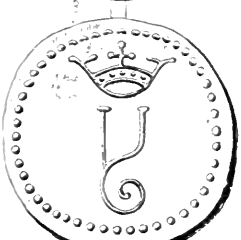

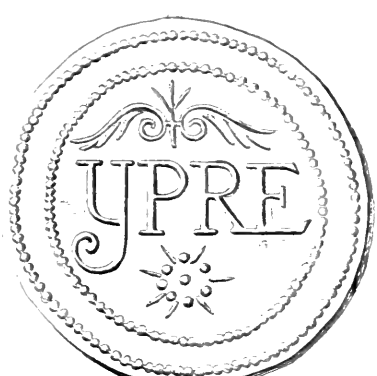

P. De Cleermaecker

FLOMBS DE LA DRAPERIE

Ne Verenbergh Sc.

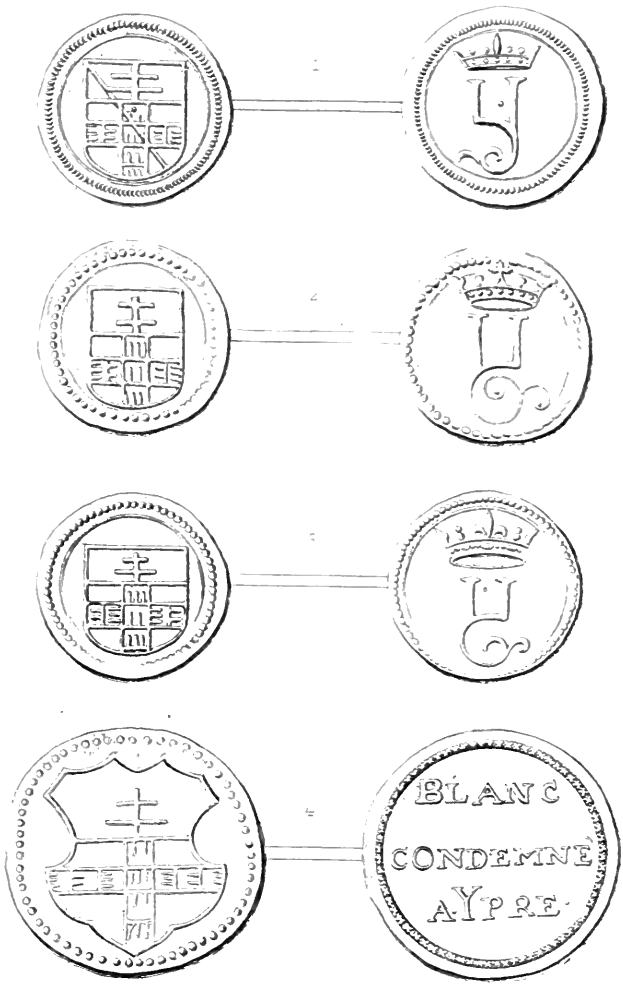

De Cleermaeker

PLOMBS DE LA DRAPERIE